



Ligue Régionale de Bowling et de Sport de Quilles Provence Alpes Côte d'Azur Corse



Siège social : chez Mr Jean-Paul DARRE 150-Avenue de Provence l'Avant-Scène,
Entrée Mistral 83600- FREJUS

Président : **Philippe VITEL** : 06.20.41.93.85

SIRET : 480 830 439 000 18

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS HOMMES PACA 2017-2018

ART. 1 - Organisation

La Ligue organise les Championnats Régionaux des Clubs Hommes, pour la saison **2017-2018**
Le Championnat est ouvert à tous les licenciés masculins F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de cinq.
La composition des différentes poules est définie chaque saison à l'issue des inscriptions :

- **PAR TIRAGE AU SORT en R2 (intégration des équipes d'un même club dans chacune des poules par un 2^{ème} tirage au sort)**

- **Géographiquement en R3 à partir de 15 équipes**

Les horaires des journées (samedi et dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres. Le Championnat Régional des Clubs se déroule sur trois journées **pour les R1 & R2 & R3** :

- 1^{ère} journée : **25 et/ou 26 Novembre 2017**
- 2^{ème} journée : **07 et/ou 08 Avril 2018**
- 3^{ème} journée : **16 et/ou 17 Juin 2018**

La Ligue régionale détermine les lieux et les horaires des compétitions.

ART. 2 – Les équipes

Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente. Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission **sportive** décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans une même division.

- A. Chaque équipe ne peut utiliser plus de dix joueurs sur l'ensemble de la saison. Ces 10 joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 10 joueurs, les licenciés d'une "Ecole de Bowling" de la région administrative rattachés à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).
- B. Les remplacements sont libres. Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
- C. Sur une même journée un joueur ayant évolué dans une équipe le samedi ne pourra jouer le dimanche dans une autre équipe de division supérieure du même club.

ART. 3 – Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :
 - Par match gagné : 5 points
 - Par match nul : 3 points
 - Par match perdu : 1 point
 - Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent)

Lorsqu'une poule R3 comporte un « mort », on attribuera un « Blind » (score forfaitaire) de 700 quilles à cette équipe « mort » soit 140 par « joueur ».
Pour gagner le match, l'équipe adverse devra établir un score minimum de 701 quilles.

- B – Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- Par match gagné avec un écart égal ou supérieur à 150 quilles : 1 point
 - Par match perdu avec un écart égal ou inférieur à 15 quilles : 1 point

- B. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :
1. Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 2. Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
 3. Par le total des quilles abattues sur la saison.

ART. 4 – Accessions et relégations

- Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée en division inférieure, quel que soit son classement à l'issue du championnat. Pour une équipe de R3 ayant déclaré forfait pour une journée entière, elle ne sera pas autorisée à se réinscrire la saison suivante, sauf place vacante.
- Les accessions et relégations des clubs se font de la manière suivante :

Pour la R1 Hommes (Poule de 10 équipes) :

- ❖ 1^{er} cas, aucune équipe de la N3A ne descend :
- l'équipe vainqueur monte en N3 – L'équipe classée 10^{ème} descend en R2
- ❖ 2^{ème} cas, 1 équipe de la N3A descend :
- l'équipe vainqueur monte en N3 – Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.
- ❖ 3^{ème} cas, 2 équipes de la N3A descendent en R1 :
- l'équipe vainqueur monte en N3 - Les équipes classées 8^{ème} 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.
- ❖ 4^{ème} cas, 3 équipes de la N3A descendent en R1 :
- l'équipe vainqueur monte en N3 - Les équipes classées 7^{ème} 8^{ème} 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.

Pour les R2A et R2B (Poule de 6 équipes) :

- ❖ 1^{er} cas, aucune équipe de la N3A ne descend en R1 :
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{ème} des 2 poules descendent en R3.
- ❖ 2^{ème} cas, 1 équipe de la N3A descend en R1 :
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{ème} et la moins bonne 5^{ème} des 2 poules descendent en R3 (*).
- ❖ 3^{ème} cas, 2 équipes de la N3A descendent en R1 :
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{ème} et 5^{ème} des 2 poules descendent en R3.
- ❖ 4^{ème} cas, 3 équipes de la N3A descendent en R1 :
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{ème} 5^{ème} et la moins bonne 4^{ème} descendent en R3 (*).

(*) 2^{ème} et 4^{ème} cas, (moins bonne 5^{ème} et moins bonne 4^{ème}, les équipes sont départagées par :

1. Le nombre de points obtenus en fin de compétition
2. Le nombre de quilles abattues sur l'ensemble de la compétition
3. Le nombre de points obtenus sur le dernier match, puis sur l'avant dernier match etc....
4. **Le nombre de descente de R2 en R3 sera fonction du nombre de poule en R3, et pourra donc être modifié.**

Pour les R3 (La composition des poules sera définie à l'issue des inscriptions) :

- La première équipe de chaque poule monte en R2

ART. 5 – Inscriptions

- A** Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des présidents de clubs à l'aide **d'un bulletin d'inscription en ligne**.
- B** La responsable de la compétition est Cathy RAJAUD : lr21.rajaud@outlook.fr
- C** **Date limite des inscription 27 OCTOBRE à 20h00**
- A l'issue de cette date limite, formation des poules dans chaque division et envoi des factures aux clubs.
 - La réception des chèques **avant le 15 Novembre 2017** confirmera l'inscription de vos équipes.
 - Le **3 novembre** un lien vous sera envoyé pour saisir la composition de vos équipes.
 - Le **18 Novembre** Clôture Générale, préparation de la compétition, fichiers, arbitrage...

La colonne « validation » du tableau d'inscription sur le site vous confirmera la réception de vos chèques.

D Coût du championnat par équipe :

A l'issue de la constitution des poules, les chèques seront envoyés au trésorier sur présentation de facture que les clubs recevront (**82.50 €** engagement par équipe + **3,20 €** par partie)

- Pour les équipes R1 (poules de 10)
226.50 € (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
144 € (parties de la 2^{ème} journée)
144 € (parties de la 3^{ème} journée)
- Pour les équipes R2 et R3 (poules de 6)
162.50 € (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
80 € (parties de la 2^{ème} journée)
80 € (parties de la 3^{ème} journée)

E Afin d'éviter d'avoir des équipes absentes lors d'une des 3 journées du championnat, il est demandé à chaque équipe, lors de son inscription, **un chèque de caution de 200 € par équipe**. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations de la Ligue, des raisons de celui-ci.

ART. 6 – Résultats sportifs

- Les feuilles de matches signées, sans ratures ni surcharges doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation.

F L'arbitre aura en charge l'envoi des feuilles de matches à : lr21.rajaud@outlook.fr

•

ART. 7 – Tous les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués.

ART. 8 – Réclamation

- A** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au Président de la Ligue Paca dans un délai de cinq jours.
- B** Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des réclamations composée de trois membres de la Ligue Paca.
- C** La structure d'appel est le Comité Directeur de la Ligue PACA, statuant hors présence des membres de la Commission.

Le 07 octobre 2017

**Cathy RAJAUD
Vice Président Ligue PACA
Déléguée Régionale CDC-2017-2018**

